

Mesures sanitaires pour la rentrée 2020/2021 dans les écoles de Challes-les-Eaux

Attention : ces informations sont susceptibles de changer en fonction des mesures gouvernementales en vigueur

CONTEXTE SANITAIRE

Pour cette rentrée 2020, dans le contexte sanitaire actuel, l'objectif est d'assurer la protection des personnels et des élèves selon la circulaire de rentrée 2020-2021 publiée au Bulletin Officiel du 10 juillet 2020.

- Tous les élèves de retour à l'école dès le 1er septembre.
- Sécurité de tous, élèves et personnels.
- Respect des gestes barrière en permanence, partout, et par tout le monde.
- Port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans et pour les adultes dans les bâtiments et dès la sortie des véhicules.

La mairie prévoit l'approvisionnement en produit désinfectant utilisable, en masques, en visières de protection, en gants, en solution hydro-alcoolique, en savon pour le personnel concerné.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les parents auront interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école et des salles de garderie.

Le port du masque sera obligatoire pour le personnel en charge du périscolaire.

Les salles d'accueils seront aménagées de manière à limiter le brassage.

Le personnel veillera au lavage des mains avant de rentrer en classe et chaque fois nécessaire. (wc, récréation, etc.)

Le matériel utilisé par les élèves sera désinfecté à chaque fois que cela sera nécessaire.

RESTAURANTS SCOLAIRES

Chaque enfant restera avec sa classe pour éviter le brassage.

L'accueil sur le temps de la cantine se fera en plusieurs services pour pouvoir accueillir la totalité des élèves.

Le lavage des mains sera effectué avant et après les repas.

Rappel des mesures barrières au début de chaque repas (ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts).

Le personnel portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact.